

Commission de la Santé – 11/12/18

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et de la Migration, sur "la gestion des politiques de santé et des médicaments au niveau européen" (n° 27429)

André Frédéric (PS): Madame la présidente, madame la ministre, il me revient que la Commission européenne souhaite permettre le transfert de certaines matières de la DG Santé à la DG Marché intérieur.

Pour mon groupe, la santé, y compris les médicaments et produits assimilés, ne sont pas et ne devraient jamais être considérés comme n'importe quel autre service ou produit du marché intérieur.

La crise économique, le vieillissement de la population, les progrès technologiques et les nouvelles menaces pour la santé remettent en question la durabilité des systèmes de santé européens. Par ailleurs, en matière de santé, les inégalités augmentent entre les pays membres de l'Union européenne et au sein même de ceux-ci.

La Commission européenne, en tant que gardienne du traité, devrait jouer un rôle important pour garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine. Cela nécessite une vision de la santé publique solide et indépendante ainsi que l'élaboration de politiques cohérentes pour maintenir cette vision.

Madame la ministre, depuis 2009, la DG Santé est compétente en matière de politique des médicaments et des dispositifs médicaux, ce notamment afin d'harmoniser la gouvernance pharmaceutique dans les États membres et de faciliter la planification d'urgence. Accorder à nouveau cette charge au commissaire du marché intérieur apparaît tout à fait injustifié et représente un réel retour en arrière. Quelle position allez-vous défendre ou avez-vous défendue au niveau européen? Quelles consignes ont-elles été données par votre gouvernement à notre représentation permanente dans le cadre des réunions techniques qui aborderont la question?

Maggie De Block, ministre: Monsieur

Frédéric, je partage évidemment vos préoccupations en la matière. En effet, selon certaines rumeurs, la DG Santé devrait être supprimée du marché intérieur.

Dès le départ, nous avons envoyé un message clair selon lequel ce scénario était absolument inacceptable pour la Belgique.

C'est la présidence bulgare qui a mis l'avenir de la santé à l'ordre du jour du Conseil européen qui s'est tenu à Sofia le 23 avril 2018. La Belgique a alors clairement souligné que la Santé devait rester à l'ordre du jour de l'Union européenne et que les ministres en charge de la santé devaient discuter de cet agenda.

Bien entendu, il appartiendra à la future commission de s'organiser en interne, mais nous continuerons à suivre la question de près et à donner des instructions pour souligner à quel point il est important d'avoir une politique de santé bien ancrée au sein de la Commission européenne et de l'administration de la Commission.

Pour ce faire, nous passerons aussi bien par le Conseil que par notre représentation permanente.

Ik vind het onaanvaardbaar dat wij zouden opgeslokt worden in een groter geheel en dat er eigenlijk geen aparte Commissie voor Volksgezondheid meer zou zijn, en dat in tijden waar

de volksgezondheid meer en meer wordt beïnvloed door niet alleen Europese aangelegenheden, maar ook door meer globale zaken, zoals klimaat, luchtvervuiling en vele andere onderwerpen. Bovendien zijn wij in al onze werking ook gevat door samenwerking met het Europees Geneesmiddelenagentschap. Dat moet dus apart blijven. Wij denken dat er, zoals zo vaak, druk is vanwege andere Commissies en dat er financiële overwegingen zijn binnen de Europese Commissie, dat dit de reden is om hier een bundeling van bevoegdheden te doen. Maar wij gaan daar absoluut niet mee akkoord.

Ik ben vorige week nog naar de Europese Commissie voor Volksgezondheid geweest, ik denk dat het vrijdag was. Ik moet zeggen dat de agenda van die commissie steeds goedgevuld is, met verschillende onderwerpen. Ik zie niet in hoe wij onze agenda, gezien het belang, zouden kunnen inpassen in een groter geheel.

Nous poursuivons notre travail, en cherchant notamment des contacts chez nos voisins. Ces derniers partagent notre conviction selon laquelle la santé publique est essentielle et doit s'organiser dans une commission ad hoc.

André Frédéric (PS): Madame la ministre, je vous remercie de cette réponse qui me satisfait pleinement.

Je sais que vous resterez attentive à ce dossier, pour lequel vous recevrez tout notre soutien. En effet, les médicaments et la santé ne sont pas de la vulgaire marchandise. Il importe donc qu'une DG reste indexée à cette matière.

L'incident est clos.